

Annexe 2 : modèle d'attestation

Attestation d'absence de traitements médicamenteux antimicrobiens à des fins de promotion de croissance pour des produits carnés provenant de pays tiers à l'Union européenne

N° de certificat sanitaire associé : _____

Référence réglementaire : Arrêté ministériel du 21 février 2022 portant suspension d'introduction, d'importation et de mise sur le marché en France de produits carnés issus d'animaux provenant de pays tiers à l'Union européenne ayant reçu des médicaments antimicrobiens facteurs de croissance

Je soussigné(e),, responsable ou désigné comme responsable de l'établissement mentionné ci-dessous :

Nom ou raison sociale :

N° agrément :

Adresse :

Téléphone :

souhaitant exporter vers le territoire français des produits carnés élaborés dans un pays tiers à l'Union européenne, à destination de l'établissement importateur mentionné ci-dessous:

Nom ou raison sociale :

N° agrément :

Adresse :

Téléphone :

Atteste que les produits carnés suivants :

Désignation du produit :

Code NC du produit :

Espèce :

Pays de provenance :

Nombre de colis :

Poids net :

Numéro de lot :

sont issus d'animaux qui n'ont pas fait l'objet de traitements médicamenteux antibiotiques à des fins de promotion de croissance.

Fait à, le

Cachet de l'entreprise exportatrice :

Signature du responsable de l'entreprise exportatrice :